

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Alsace
5 rue Hannong
67000 STRASBOURG
03 88 22 32 15
alsace@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [l](#)



KURTZENHOUSE

29 rue Principale
67240 KURTZENHOUSE
03 88 72 46 18
mairie.kurtzenhouse@orange.fr

► Nos partenaires



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

la grange du corps de ferme de Kurtzenhouse

Bas-Rhin

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Kurtzenhouse - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Participez à la réhabilitation de la grange du corps de ferme de Kurtzenhouse !

◆ ◆ PRÉSERVER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET HISTORIQUE

Le projet de réhabilitation décidé par le Conseil Municipal, porte sur la restructuration complète du corps de ferme intégrant le restaurant A l'Arbre Vert et la restauration de la grange pour créer une salle communale destinée aux associations et à la commune pour ses besoins de mise aux normes d'accessibilité de la salle réunion du conseil municipal et de celle des mariages.

L'architecture remarquable de la salle est conservée : les murs en grès mêlé de briques pleines sont nettoyés et rejointés. Le sol en terre battue sera revêtu de dalles en grès

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Situé à côté de la mairie, le corps de ferme comporte une maison de style alsacien et des dépendances, implantées autour d'une cour intérieure.

Le corps de ferme datant de la fin du XVIII^e siècle est historiquement composé d'un restaurant et de bâtiments à usage agricole. La grange qui fait l'objet d'une réhabilitation en salle communale servait autrefois d'écurie. L'exploitation agricole sur le site a cessé depuis les années 60 laissant les dépendances inutilisées.

La commune de Kurtzenhouse est propriétaire de l'ensemble immobilier qui a été acquis par voie de préemption, en 2007 pour éviter la démolition.

En l'absence de travaux pendant plus de 40 ans, le corps de ferme nécessite une rénovation complète pour participer à l'âme culturelle de notre village.

◆ ◆ MOBILISATION AUTOUR DU PROJET

La rénovation du corps s'inscrit dans un projet global comprenant la réhabilitation du restaurant. Situé à côté de la mairie, la salle des associations constituera une petite salle de rendez-vous au cœur du village adossée à un restaurant.

Les forces associatives locales se sont fortement mobilisées autour du projet. Elles ont notamment organisé une semaine de « restaurant éphémère » pour maintenir la licence IV du restaurant qui était arrivée à échéance. Quelques 900 repas ont été servis durant cette semaine.

Montant des travaux	98 297 € HT
Objectif de collecte	40 000 €
Début des travaux	2025

© Commune de Kurtzenhouse



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la Grange du corps de ferme de Kurtzenhouse

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/103207

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine Alsace, BP 70289, 75867 PDC Paris 18., accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

Grange du corps de ferme de Kurtzenhouse

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre